Image not found or type unknown

Résiliation contrat d'assurance santé

Par **tincho**, le **17/04/2009** à **16:51**

Bonjour,

Je suis salarié dans un cabinet d'architecture et dans le cadre de l'accord de la convention collective nationale des entreprises d'architecture du 5 juillet 2007, rendu obligatoire par arrêté du 13 février 2008 du Ministère de travail, j'ai du adhérer à une nouvelle caisse d'assurance.
Mon ancien assureur refuse de résilier mon contrat sous prétexte que la demande n'a été effectuée dans les 3 premiers mois après la promulgation de l'arrêté (mars 2008) et de l'affiliation de l'entreprise au régime obligatoire.
Existe-t-il moyen de résilier après les 3 mois ?

Merci d'avance

Par **loe**, le **17/04/2009** à **17:07**

Bonjour,

Normalement, il vous faut juste fournir un certificat établi par votre employeur attestant que vous êtes couvert par une mutuelle à régime obligatoire et cotisation unique.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés